

Publication du décret instituant une aide à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale

Le décret créant l'aide à la distribution pour les quotidiens nationaux d'information politique et générale a été publié au Journal officielle 28 avril. Cette aide à la distribution est destinée aux seuls quotidiens nationaux d'information politique et générale, de langue française, paraissant au moins cinq fois par semaine et bénéficiant du certificat d'inscription délivré par la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP). L'aide est assise sur le nombre d'exemplaires effectivement vendus au numéro, en France, directement auprès de la clientèle.